

# CONCOURS DE NOUVELLES – PRIX ROCK ATTITUDE

Co-organisé par l'Université François-Rabelais et Béton-Production,

avec le soutien de la Bibliothèque Municipale

## - Règlement -

### Article 1

Radio Béton et l'Université François-Rabelais vous proposent un concours destiné à récompenser l'auteur d'une nouvelle rédigée en français et entièrement inédite dont la finalité est d'être enregistrée sur support CD. Les écrits doivent, indépendamment du thème, se situer dans un environnement alternatif. Alternatif à l'ennui des vies bien rangées, alternatif à ce qui se lit trop facilement, se regarde trop facilement ou s'écoute trop facilement.

### Prix Rock Attitude 2010 :

« Repas de famille. »

### Article 2

Le concours s'adresse aux :

- étudiants inscrits à l'université François-Rabelais
- étudiants inscrits à l'université d'Orléans
- auditeurs de Radio Béton (93.6).

Les textes doivent être personnels et inédits. L'auteur ne doit jamais avoir publié.

La présence du lauréat étant requise lors des différentes manifestations liées à la communication du prix, le candidat doit être géographiquement lié à la Région Centre.

Les membres des bureaux des associations Radio Béton et Béton Production, les personnels du Service Culturel de l'Université François-Rabelais et les membres du Jury ne peuvent prétendre à concourir ainsi que leur famille proche.

### Article 3

Le lauréat voit sa nouvelle publiée par les Presses Universitaires François-Rabelais sur un support CD enregistré par Radio Béton. Le livret propose la version écrite du texte. Le prix attribué au vainqueur consiste en :

- Edition de la nouvelle en 250 exemplaires minimum
- Diffusion locale et diffusion par les Presses Universitaires François-Rabelais
- Publicité à Radio Béton
- 50 exemplaires pour le lauréat (servitude) et 2 passes au festival « Aucard de Tours »

### Article 4

Il ne sera accepté qu'un seul manuscrit par candidat. Il comportera au minimum 12000 caractères espaces compris et au maximum 15000 caractères espaces compris, saisis sous word ou au format RTF.

### Article 5

L'appel à candidature sera lancé le lundi 12 octobre 2009 par

- voie d'affiches dans les locaux universitaires
- annonces dans la presse faites par l'Université
- distribution de 12 000 marque-pages dans les Bibliothèques Universitaires et les Bibliothèques Municipales de la ville de Tours.
- jingle sur Radio Béton

## **Article 6**

La nouvelle sera adressée au plus tard le vendredi 19 février 2010,  
soit sur support électronique par la poste (le cachet faisant foi) à l'adresse suivante :

UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS

Service Culturel  
3, rue des Tanneurs  
BP 4103  
37041 Tours Cedex

soit par message électronique en fichier attaché (la date d'envoi faisant foi) à l'adresse suivante :  
[culture@univ-tours.fr](mailto:culture@univ-tours.fr)

Les manuscrits ne seront pas retournés.

## **Article 7**

Les envois seront examinés dans le plus strict anonymat. Les manuscrits ne comporteront ni pseudonyme, ni signature, ni adresse, ni numéro de téléphone. Ces renseignements devront être mentionnés à part, sur une fiche d'inscription à retirer soit au Service Culturel (bureau 109 bis) soit sur le site internet de Radio Béton ([www.radiobeton.com](http://www.radiobeton.com)).

## **Article 8**

Les nouvelles seront soumises à un jury composé comme suit :

- 1 président de jury
- 3 personnes désignées par l'Université
- 3 personnes désignées par Béton production
- 1 personne de la presse
- 1 personne d'une librairie
- 1 personne d'une médiathèque

La liste de ces personnalités sera communiquée aux participants après remise des prix. Les décisions de ce jury sont sans appel.

## **Article 9**

Les nouvelles devront être libres de tous droits avant la proclamation du résultat.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter sans contrepartie tout ou partie du texte primé.

## **Article 10**

La jaquette sera réalisée par un artiste sélectionné par les organisateurs.

## **Article 11**

La proclamation des résultats aura lieu pendant le festival Aucard de Tours, par voie de presse et sur les sites internet de Radio Béton et de l'Université François-Rabelais. Seul le lauréat sera informé personnellement.

## **Article 12**

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A Tours, le

Prénom, Nom :

Signature :